

Le présent dossier, une fois complet, est à adresser au Conseil départemental de la Somme à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Somme
**Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes
handicapées**
43, rue de la République
CS 32615
80026 Amiens cedex 1

PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

L'information détaillée relative à la protection de vos données est disponible sur « teleservice.somme.fr », « APA », rubrique « protection des données ».

Les informations vous concernant sont recueillies dans le cadre du traitement informatique de votre dossier d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), autorisé par l'article R.232-40 du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui en définit les finalités.

Ce traitement informatique est soumis au respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés » et du RGPD.

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est le Département de la Somme.

Seuls les agents du Département de la Somme intervenants dans l'attribution, la gestion ou le contrôle de l'APA, et les personnels habilités des organismes visés à l'article R.232-44 CASF, ont accès aux informations vous concernant dans le cadre du traitement de votre dossier.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux dispositions de l'article R.232-46 CASF.

Toutes les informations relatives aux modalités d'exercice des droits d'accès et de rectification de vos données qui vous sont reconnus par la loi Informatique et Liberté, figurent sur le téléservice du Département de la Somme ci-dessus-visé et sur le formulaire de demande d'aide que vous avez présentée.

En application de la loi Informatique et Libertés et du RGPD, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement. Afin d'exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au DPO, dpo@somme.fr ou sous pli postal adressé au :

DPO
DSIN
43 rue de la République
BP 32615
80026 Amiens cedex

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex ou, www.cnil.fr.



Cadre réservé à la DAPAPH

N° de dossier :
Reçu le :
Secteur :

DOSSIER DE DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE EN ÉTABLISSEMENT

ÉTAT CIVIL

	LE DEMANDEUR	LE CONJOINT
Nom de naissance		
Nom marital		
Prénom(s)		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Situation de famille	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> divorcé(e)	<input type="checkbox"/> marié(e)s <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> pacsé(e)s <input type="checkbox"/> concubins
Êtes-vous retraité(e)?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
N° de sécurité sociale	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>

N° de téléphone fixe Portable

DOMICILE

Votre domicile précédent votre entrée en établissement	Adresse : Complément d'adresse : Code postal <input style="width: 50px;" type="text"/> Commune :
Votre résidence actuelle (établissement)	Adresse : Date d'admission :

MESURE DE PROTECTION

Bénéficiez-vous d'une mesure de protection?

- habilitation familiale
 sauvegarde de justice
 curatelle
 tutelle
 aucune

Si oui :

- particulier
 organisme :

Nom du tuteur :

Prénom du tuteur :

Adresse postale :

N° de téléphone :

Courriel :@.....

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous communiquer le nom d'une personne à contacter en cas de nécessité.

Nom : Prénom :

Lien avec le demandeur :

Adresse postale :

N° de téléphone :

Courriel :@.....

RESSOURCES ET REVENUS DU FOYER

RESSOURCES	MONTANTS MENSUELS DEMANDEUR	MONTANTS MENSUELS CONJOINT
Pensions, retraites, rentes, salaires (Préciser l'organisme)		
Revenus fonciers		
Revenus du capital (Préciser l'organisme)		
Autres ressources		

Montants à reporter en euros

Vous bénéficiez :

- de la Prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PCRTP) ou de la Majoration tierce personne (MTP)
 de l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP)
 de la Prestation compensatrice du handicap (PCH)
 de l'Aide ménagère versée par une caisse de retraite
 d'aucune de ces prestations

Conformément à l'article L.232-23 du Code de l'action sociale et des familles, la Prestation compensatrice pour recours à tierce personne (PCRTP), la Majoration tierce personne (MTP), l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP), la Prestation compensatrice du handicap (PCH) et l'Aide ménagère ne sont pas cumulables avec l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

PIÈCES À JOINDRE

Ces pièces justificatives sont à joindre impérativement à votre demande.

- Carte nationale d'identité ou photocopie du livret de famille ou titre de séjour
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois avant l'entrée en établissement
- Justificatif de mesure de protection le cas échéant
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition du demandeur ou du conjoint
- Dernier avis d'imposition sur la taxe foncière le cas échéant
- Attestation de GIR signée par le médecin coordonnateur de l'établissement
- Bulletin d'entrée en établissement

La demande ne pourra être instruite qu'à compter de la réception du dossier **complet**.

Si vous le souhaitez, pour une APA accordée au titre du gir 1 ou 2, vous pouvez bénéficier sans autre condition et à titre définitif de la Carte mobilité inclusion (CMI) comportant les mentions « invalidité » et « stationnement pour personne handicapée » : oui non

Je soussigné(e), agissant en mon nom propre / en ma qualité de représentant légal de (*barrer la mention inutile*), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Signature :

Fait à le